

**PIECES POUR CONSTITUTION D'UN COMPROMIS DE VENTE D'UN
APPARTEMENT**

ETATS-CIVILS DES PARTIES (VENDEURS/ACHETEURS)

- Pièces d'identités des parties ;
- Coordonnées téléphoniques et adresses mails ;
- Profession ; adresse ; date et lieu de mariage ;
- Copie contrat de mariage, si concerné ;
- RIB.

CONCERNANT LE BIEN

- Situation du bien ainsi que les références cadastrales ;
- Prix de vente ainsi que montant du mobilier (si concerné) ;
- Liste du mobilier (détaillé avec valeur de chaque poste de mobilier) ;
- Copie du titre de propriété (acte de vente du notaire) ;
- Dernière taxe foncière ;
- L'assurance habitation ;

CONCERNANT LA COPROPRIETE

- Coordonnées du syndic (mail/numéro de téléphone);
- Les 3 derniers procès-verbaux d'AG ;
- Carnet d'entretien ;
- Règlement de copropriété et tout règlement modificatif ainsi que leurs esquisses;
- Amiante PARTIES COMMUNES ;
- Plomb PARTIES COMMUNES ;
- Si existence d'une ASL, à préciser et transmettre les documents;
- Fiche synthétique ainsi que l'attestation d'immatriculation ;
- Si locataire, transmettre le bail ou résiliation du bail.

DIAGNOSTICS TECHNIQUES

- PLOMB (si construit avant 01/01/1949);
- AMIANTE (si permis de construire avant 01/07/1997);
- DPE ;
- ELECTRICITE (si installation de + 15 ans);
- GAZ (si installation de + 15 ans);
- LOI CARREZ (SUPERFICIE).

SI TRAVAUX DE MOINS DE 10 ANS

- Liste des travaux effectués ;
- Toutes les factures de travaux réalisés par les entreprises (pas celles des matériaux ou fournitures) ;
- Les attestations d'assurances décennales des entreprises.

M^e Anne MULLER
Notaire

3 place du Général de Gaulle
57320 BOUZONVILLE
Tél. 03 87 78 29 18
Email: accueil.57013@notaires.fr